



Origine : Océanie

Crassule de Helm

Orpin des marais, Orpin australien, Herbe folle pygmée de Nouvelle Zélande.



Cliché V. Dalibard

Nom scientifique

Crassula helmsii (Kirk) Cockayne.

Synonymes : *Bulliardia recurva* Hooker, *Crassula recurva* (Hooker) Ostenfeld 1918, *Tillaea verticillaris* Hooker 1840, *Tillaea recurva* Hooker, *Tillaea helmsii* Kirk

Famille des Crassulacées

Description

Les tiges de la Crassule de Helm sont de longueur très variable mais d'un diamètre toujours très faible (quelques millimètres). **Les feuilles ont une forme linéaire, recourbée et aiguë** ; elles mesurent de 4 à 20 mm de longueur et 0,7 à 1,6 mm de large. **Chaque nœud peut émettre des racines**. Les fleurs solitaires, petites, à 4 pétales de couleur blanche ou rosée se développent à partir de l'aisselle des feuilles uniquement sur les parties émergées.

En pleine eau, la crassule de Helm atteint sa longueur maximale (130 cm) et est bien enracinée au fond de l'eau. Les tiges sont peu succulentes (épaisses) et les feuilles sont situées vers le sommet de la tige.

Lorsque la profondeur est plus faible (inférieure à 50 cm), la plante émet davantage de ramifications qui deviennent aériennes au milieu de l'été. Les herbiers se densifient.

Quand l'eau se raréfie, les ramifications sont encore plus nombreuses, la distance entre les nœuds diminuent encore et la plante présente des feuilles et tiges plus épaisses.



Cliché V. Dalibard

Confusion possible

En Basse-Normandie la crassule de Helm ne peut être confondue avec d'autres espèces.

Reproduction et dissémination

La reproduction sexuée n'est pas connue en Europe.

La Crassule de Helm se reproduit par multiplication végétative. En automne, le sommet des tiges émet de petits bourgeons appelés turions. Ceux-ci se détachent de la tige et peuvent coloniser d'autres zones, poussés par le vent à la surface de l'eau ou emmenés plus loin encore par les oiseaux d'eau. Durant le reste de l'année, la plante peut se propager facilement sans ses turions. **Des petits fragments de 5 mm de tige, du moment qu'ils contiennent un nœud, peuvent engendrer un nouvel individu.**

Ecologie et milieux colonisés

La crassule de Helm vit dans les zones humides au sens large du terme. **Elle se développe dans des plans d'eau, étangs, fossés, mares et bras morts... aussi bien dans des conditions aquatiques jusqu'à 3 m de profondeur mais aussi hors de l'eau sur sol détrempé.** Elle semble très tolérante vis-à-vis des variations du milieu et se développe toute l'année sans véritable repos végétatif supportant dans une gamme de température qui va de - 6 °C en hiver à 30°C en été. Elle supporte également des milieux acides à basiques et même des eaux légèrement salées.

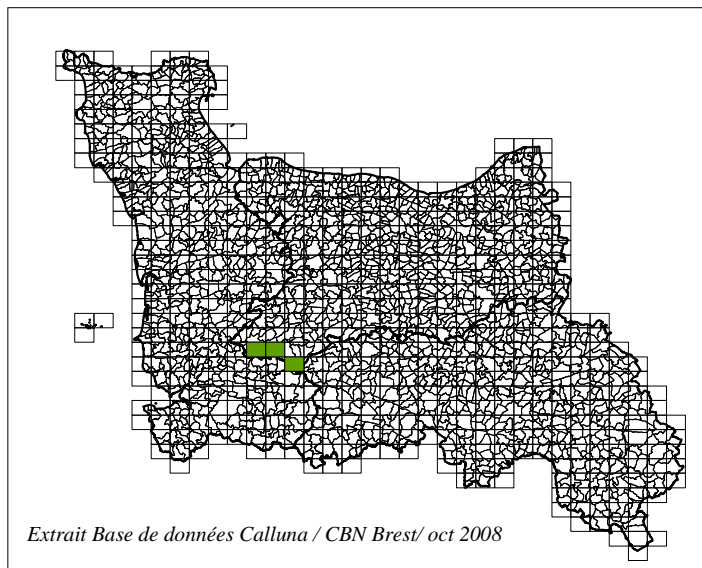


Cliché V. Dalibard

Introduction et aire de répartition globale

La crassule de Helm originaire du sud-ouest de l'Océanie se rencontre essentiellement en Nouvelle Zélande et en Australie. Son introduction en Europe date de 1911 en Angleterre, où elle fut commercialisée à partir de 1927 comme plante d'aquarium. La première observation en milieu naturel a été réalisée en 1956. **Elle est actuellement présente dans le sud de l'Angleterre, en Irlande du nord, Allemagne, Pays-Bas, Danemark, Espagne et Belgique où elle est inscrite dans la liste noire des espèces invasives.** En France elle reste encore dispersée en quelques départements au nord de la Loire : Ille et Vilaine, Finistère, Nord-Pas-de-Calais, Seine et Marne et Calvados.

Répartition et niveau d'invasion connu en Basse-Normandie



L'espèce est connue actuellement dans quelques étangs privés aux environs de Vire. Mais le sud de l'Angleterre, toute proche, présente un très fort taux d'envahissement des plans d'eau de son territoire et la Bretagne adjacente est également touchée par l'expansion de cette espèce !

La Crassule de Helm est une espèce invasive avérée émergente en Basse-Normandie.

Nuisances dues à l'invasion

Sur la biodiversité

En formant un tapis flottant dense de plusieurs dizaines de centimètres d'épaisseur, **la crassule de Helm transforme totalement l'écosystème des étangs et autres mares**. Les autres espèces ne pouvant se développer, on aboutit à un peuplement monospécifique de crassule de Helm. La baisse de biodiversité des secteurs envahis est donc drastique.

Cela est particulièrement dommageable dans les sites où se développent des espèces rares et/ou protégées. La crassule de Helm exerce également des perturbations importantes sur les autres espèces des milieux aquatiques comme les peuplements d'algues microscopiques, les poissons, les invertébrés des eaux douces stagnantes... la lumière ne pouvant plus pénétrer dans la colonne d'eau, la photosynthèse n'est plus réalisable. L'oxygène que cette réaction libère normalement disparaît. La respiration des animaux et la dégradation de la matière organique sont alors impossibles. On assiste à une mort lente de la plupart des autres êtres vivants et à un comblement accéléré de la pièce d'eau.

Sur l'économie

La crassule de Helm en forte densité peut obstruer l'écoulement des eaux dans les canaux et les fossés. Lors de fortes pluies, cela peut conduire à des inondations

Sur la santé

La crassule de Helm forme d'épais tapis de végétation en bordure des plans d'eau qui fait disparaître la visibilité des berges. Il y a alors risque de chute dans l'eau des animaux de compagnie, du bétail ou même de jeunes enfants.

A faire ou... ne pas faire

Ne jamais vider l'eau d'un aquarium dans la nature (mare, fossés, rivière...).

Ne jamais planter cette espèce dans une mare.

Eviter d'acheter cette plante pour un aquarium.

Informez d'autres personnes (aquariophiles, animalerie...) sur les problèmes que pose cette plante dans la nature.

Ne pas intervenir par arrachage, épandage d'herbicide ou tout autre moyen d'éradication sur une station repérée dans la nature, sans un avis et un encadrement adéquat.

Conseil de gestion

En Angleterre, où l'invasion a atteint une certaine gravité, des mesures de gestion ont été expérimentées.

Les arrachages manuels ou mécaniques sont à proscrire notamment quand il s'agit d'importantes populations : les tiges de la crassule étant très fragiles et sa capacité de bouturage importante (un fragment inférieur à 5 millimètres suffit). Il est ainsi impossible de récolter tous les fragments après un arrachage. Les morceaux restants peuvent donc engendrer un nouvel herbier et réduire à néant des heures de travaux d'intervention et pire, propager davantage la plante.

Dans certains cas de populations très réduites (quelques mètres carrés) on peut tenter l'expérience mais en prenant toutes les précautions pour éviter de laisser dans l'eau et autour un quelconque fragment !

Aucune méthode de lutte biologique efficace n'est connue. Si la carpe consomme facilement les pousses éparpillées, elle s'asphyxie dans les herbiers plus denses. **Les gestionnaires anglais ont testé plusieurs substances chimiques herbicides** et estiment que ce serait la méthode la plus efficace. Ils souhaiteraient la régulariser ce qui **va à l'encontre des préconisations des Agences de l'Eau**. En outre l'usage de tels produits est très réglementé et des doutes sont émis quant à leur sélectivité.

La méthode de l'ombrage consiste à limiter la lumière sur les herbiers de crassule de Helm. Une bâche ou la plantation d'une végétation ombrageante peuvent faire l'affaire. Par exemple, jusqu'à 20 m², il faut recouvrir la surface de l'herbier pendant 10 semaines pour voir les premiers effets.

Les mesures de gestion efficaces contre la crassule de Helm sont difficiles à trouver au regard des capacités d'adaptation de la plante. Ces mesures auraient déjà coûté en Angleterre entre 1,45 et 3 millions d'euros pour gérer 500 sites pendant 2 à 3 ans d'après l'organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes.

La sensibilisation et l'information sur les nuisances générées par l'envahissement d'un milieu par la crassule de Helms est essentiel pour prévenir son implantation en Basse-Normandie notamment auprès des associations et magasins d'aquariophilie afin **qu'aucun aquarium ne soit vidé dans la nature.**

Les opérations menées en Basse-Normandie

A notre connaissance, il n'existe à l'heure actuelle aucune mesure de gestion de la crassule de Helm en Basse-Normandie.

Pour en savoir plus

Au fil des mares..., La lettre d'informations du pôle Relais Mares et Mouillères de France, N°4, printemps 2008. www.pole-mares.org
<http://www.bretagne-environnement.org/especes-invasives/>



Cliché V. Dalibard



Fiche rédigée par le Conservatoire botanique national de Brest
C. Zambettakis

Avec le soutien financier de :

